

---

## Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017

Rapport de suivi (mars 2015-mai 2017)

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes

*Point à examiner par le GR-DEM lors de sa réunion du 24 octobre 2017.*

---

### RÉSUMÉ

Le Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de sa 1221<sup>e</sup> session le 4 mars 2015 et lancé le 21 mai 2015 à Sarajevo. Le début de la mise en œuvre du Plan d'action a coïncidé avec la Présidence de la Bosnie-Herzégovine du Comité des Ministres (mai-novembre 2015).

Ce Rapport de suivi couvre la période de mars 2015 à mai 2017 et donne un aperçu général de la coopération, des principales réalisations et des problèmes en suspens dans chacun des domaines prioritaires. Il n'a pas pour objet de susciter une réflexion sur la situation générale du pays au plan politique, social et économique, ni de fournir des informations détaillées sur des projets à titre individuel.

Le Plan d'action est conçu pour traiter des priorités de réforme et des obligations de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, dans le but d'aider le pays à développer une société démocratique fondée sur le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit. Prenant en compte les recommandations des organes consultatifs et de suivi pertinents du Conseil de l'Europe, le Plan d'action prévoit des activités de coopération dans les domaines suivants : la lutte contre la discrimination, l'éducation, le respect de la diversité et l'inclusion sociale ; la justice ; la lutte contre la corruption, la criminalité économique et la criminalité organisée ; la liberté d'expression et la société de l'information ; la gouvernance démocratique et la participation ; et l'enseignement supérieur.

Le bilan global du Plan d'action dans le soutien aux réformes en cours en Bosnie-Herzégovine est limité, en particulier à cause du manque de financement qui n'a pas permis au Conseil de l'Europe d'intervenir dans tous les domaines prévus. La Bosnie-Herzégovine a bénéficié surtout d'actions régionales et, dans une certaine mesure, de projets nationaux spécifiques. Grâce aux efforts conjoints engagés par le Conseil de l'Europe et les autorités nationales compétentes, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la justice, notamment en renforçant le cadre institutionnel pour harmoniser la pratique judiciaire des plus hautes instances de Bosnie-Herzégovine, que le dernier rapport sur l'état d'avancement de la Commission européenne désigne comme un moyen essentiel pour accroître la cohérence de la jurisprudence dans l'ensemble du pays. La coopération fructueuse menée dans le domaine des réformes pénitentiaires, où le Conseil de l'Europe joue un rôle moteur en Bosnie-Herzégovine depuis 2003, a permis d'améliorer le professionnalisme du personnel pénitentiaire et d'unifier le processus d'accréditation de ce personnel.

---

<sup>1</sup> Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à examen par le Comité des Ministres.

Un ensemble de priorités stratégiques pour le développement de l'enseignement supérieur conformément aux normes et lignes directrices sur l'assurance de la qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, définies avec l'aide du Conseil de l'Europe, a été approuvé par les autorités de Bosnie-Herzégovine et les universités concernées. Certains résultats préliminaires encourageants ont été obtenus en ce qui concerne la protection des droits des minorités, l'éducation inclusive, l'inclusion sociale des Roms et la liberté des médias. L'assistance préélectorale du Conseil de l'Europe en vue des élections locales de 2016 et sa participation à l'évaluation du recensement dans le cadre de l'opération internationale d'évaluation ont reçu les éloges aussi bien des bénéficiaires que de la communauté internationale.

La Facilité horizontale Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie, lancée en mai 2016, permet d'avancer dans la lutte contre la discrimination et la protection des droits fondamentaux des personnes détenues et condamnées, à travers la mise en œuvre de projets qui devraient être achevés en 2018 et 2019.

Au 1<sup>er</sup> juin 2017, le coût total des projets du Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017 était de 10.694.122 €. Le financement total obtenu, notamment (par ordre de grandeur) de l'Union européenne, de la Norvège, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, du Lichtenstein, de la Croatie et de la Slovaquie, s'élevait à 5.807.805 €. La contribution du budget ordinaire du Conseil de l'Europe représente 12,6 % de l'ensemble du financement fourni.

Malgré les premiers résultats, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins dans les domaines pour lesquels un financement n'a pas été obtenu. De nouveaux financements permettraient d'intervenir dans plusieurs domaines prioritaires clés, notamment la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, et de poursuivre le travail en cours dans les domaines de l'efficacité et de la qualité de la justice, de la lutte contre la discrimination, de l'éducation et de la gouvernance démocratique.

## TABLE OF CONTENTS

RÉSUMÉ	1
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. APERÇU GÉNÉRAL	5
1.2. ÉVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS	5
2. EXAMEN PAR PILIER/SECTEUR	7
2.1. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION, RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET INTÉGRATION SOCIALE	7
2.1.1. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	7
2.1.2. ÉDUCATION INCLUSIVE	7
2.1.3. MINORITÉS	8
2.1.4. ROMS	8
2.1.5. COMMUNAUTÉS LOCALES ET DIALOGUE INTER-ETHNIQUE	9
2.1.6. JEUNESSE	9
2.1.7. COOPÉRATION PARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	9
2.2. RÉFORME DE LA JUSTICE	10
2.2.1. SYSTÈME JUDICIAIRE	10
2.2.2. SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET POLICE	11
2.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE CRIME ÉCONOMIQUE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE	11
2.3.1. CORRUPTION ET BLANCHIMENT DE CAPITAUX	11
2.3.2. CYBERCRIMINALITÉ	12
2.4. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	13
2.4.1. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS	13
2.4.2. RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS	13
2.4.3. COOPÉRATION PARLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS	14
2.5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION	14
2.5.1. ASSISTANCE ÉLECTORALE	14
2.5.2. ÉCOLE D'ÉTUDES POLITIQUES	15
2.5.3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	15
2.5.4. RECENSEMENT	15
3. MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION	16
3.1. QUESTIONS TRANSVERSALES	17
3.2. GESTION DES RISQUES ET DURABILITÉ	17
3.3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	18
4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS	18
5. ANNEXE : LISTE DES PROJETS	21
LISTE DES PROJETS RÉGIONAUX	22

**LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
ARC	Agence de régulation centrale
BO	Budget ordinaire
CBM	Mesures de confiance
CCPMN	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
CdE	Conseil de l'Europe
CdR	Chambre des représentants
CEC	Commission électorale centrale
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Le Commissaire	Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
La Commission de Venise	Commission pour la démocratie par le droit
Le Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CV	Contribution volontaire
La Cour	Cour européenne des droits de l'homme
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CSJP	Conseil supérieur des juges et des procureurs
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
EEP	École d'études politiques
ESE	Europe du Sud-Est
Facilité horizontale	Facilité horizontale Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit
IMO	Opération internationale d'observation du recensement
iPROCEEDS	Projet conjoint UE/CdE « Identification des produits du crime sur l'internet en Europe du Sud-Est et en Turquie »
JUFREX	Projet conjoint UE/CdE « Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est »
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux/le financement du terrorisme
MONEYVAL	Comité d'experts pour l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Plan d'action	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine
ROMACTED	Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local »
ROMED2	Programme conjoint UE/CdE « Gouvernance démocratique et participation communautaire par la médiation »
UE	Union européenne

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. APERÇU GÉNÉRAL

Le Comité des Ministres (CM) a adopté le Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017 lors de sa 1221<sup>ème</sup> réunion le 4 mars 2015. Le Plan d'action a été lancé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, et le Ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine et Président du Comité des Ministres, Igor Crnadak, le 21 mai 2015 à Sarajevo.

Le Plan d'action vise à aider la Bosnie-Herzégovine, au moyen de la coopération technique, à se conformer aux obligations statutaires et spécifiques qui lui incombent comme État membre du CdE, ainsi qu'à harmoniser sa législation, ses institutions et sa pratique avec les normes européennes en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie. Les priorités essentielles identifiées conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités de la Bosnie-Herzégovine en vue de la coopération portent sur : le soutien de la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, le développement des politiques et pratiques de lutte contre la discrimination, la lutte contre les divisions interethniques et la promotion de l'inclusion dans l'éducation, la protection des droits de l'homme des minorités nationales, la lutte contre la corruption et la criminalité économique, la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias, ainsi que la participation démocratique.

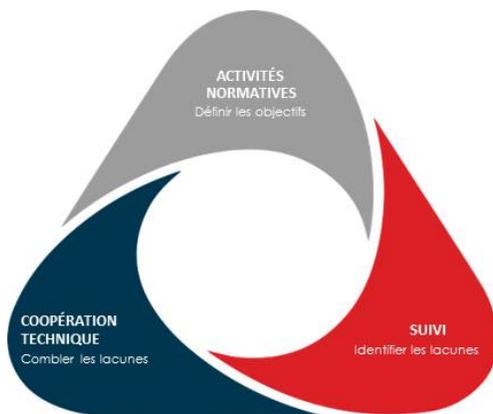
Les domaines prioritaires du Plan d'action ont été établis à partir de l'agenda des réformes du pays, en prenant en compte notamment les critères d'adhésion à l'UE, les résolutions et recommandations du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire (APCE) et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (« Le Congrès »), les normes pertinentes du Conseil de l'Europe et les conclusions de ses organes de suivi – à savoir le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), le Comité d'experts pour l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCPMN) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) –, ainsi que les avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), les rapports du Commissaire aux droits de l'homme (« le Commissaire ») et les lacunes identifiées dans les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (« la Cour »), en s'appuyant sur les résultats des programmes de coopération antérieurs en Bosnie-Herzégovine.

Pendant la période de référence, les activités du Plan d'action ont été axées sur l'amélioration des capacités du personnel de l'appareil judiciaire et des professionnels du droit, des autorités pénitentiaires et de police, des organes étatiques spécialisés, de l'administration électorale, des établissements d'enseignement, des organes de régulation indépendants, des parlementaires, des médias et de la société civile au moyen d'actions régionales, multilatérales ou nationales dans les cinq principaux domaines de coopération.

Ce rapport présente les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités entre mars 2015 et mai 2017. Il ne fournit pas d'informations détaillées sur chacun des projets menés dans le cadre du Plan d'action.

### 1.2. ÉVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante de la stratégie triangulaire de l'Organisation. Cette stratégie unique en son genre s'articule sur des activités normatives, de suivi et de coopération. Une fois développées, les normes juridiquement contraignantes font l'objet d'un suivi effectué par des mécanismes indépendants, complété par une coopération technique destinée à faciliter leur mise en œuvre. Les actions du Conseil de l'Europe sont conçues et mises en œuvre dans des domaines où le Conseil de l'Europe possède une solide expertise et apporte une importante valeur ajoutée.



**Figure 1 : Stratégie triangulaire du Conseil de l'Europe**

Ce rapport a été préparé en utilisant les rapports de projet, y compris ceux de la Facilité horizontale Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie (ci-après « Facilité horizontale »), et les rapports d'évaluation lorsque de tels rapports étaient disponibles. Le Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine comprend 24 projets, dont 12 ont obtenu un financement. Pendant la période de référence a été lancée la Facilité horizontale, qui couvre trois actions supplémentaires en Bosnie-Herzégovine (renforcement de l'institution du Médiateur, renforcement de la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées, et finalisation de l'observation du recensement), avec la possibilité de développer de nouvelles actions. En outre, deux nouveaux projets pilotes sur la réforme des prisons et le dialogue intercommunautaire ont été lancés en mai 2017.

Les progrès obtenus globalement dans la mise en œuvre du Plan d'action sont limités et inégaux. Les progrès les plus importants ont été réalisés dans le domaine de la justice. S'appuyant sur la coopération durable et fructueuse avec les autorités dans le domaine pénitentiaire, la synergie entre plusieurs projets/actions a abouti à quelques résultats remarquables, notamment la professionnalisation du personnel pénitentiaire dans l'ensemble du pays, l'unification du processus d'accréditation des formateurs de personnel pénitentiaire et la préparation de l'introduction de service(s) de probation. Le projet de suivi visant à renforcer l'aptitude du système judiciaire de Bosnie-Herzégovine à appliquer les normes de la CEDH a également obtenu des résultats significatifs. Ces résultats – en particulier la création de trois panels spécialisés pour l'harmonisation du droit civil, administratif et pénal, qui serviront de plateformes pour la poursuite du dialogue entre les plus hautes instances judiciaires et l'harmonisation des aspects complexes de la pratique judiciaire des tribunaux de Bosnie-Herzégovine– ont été soulignés dans le rapport sur l'état d'avancement de 2016 de la Commission européenne comme un moyen clé d'assurer la cohérence de la jurisprudence nationale.

Les résultats de l'aide du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur méritent aussi d'être mentionnés. Un ensemble de « Priorités pour le développement de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine de 2016 à 2026 » a été établi pour guider la future réforme de l'enseignement supérieur, puis approuvé par la Conférence des ministres de l'éducation de Bosnie-Herzégovine et le Conseil des ministres.

Plusieurs résultats préliminaires encourageants des interventions régionales et multilatérales concernant la protection des droits des minorités, l'éducation inclusive, l'inclusion sociale et la liberté des médias ont ouvert la voie au développement d'une gamme plus étendue d'activités futures, mieux ciblées, dans chacun de ces domaines.

Cependant, des efforts supplémentaires sont requis pour répondre aux besoins dans les domaines qui n'ont pas encore obtenu un financement. L'accent devrait être mis particulièrement sur la lutte contre la corruption (conformément à l'objectif global du Plan d'action et de la [Stratégie anticorruption 2015-2019 de la Bosnie-Herzégovine](#)<sup>2</sup>) et la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC). Le soutien de la mise en œuvre des activités supplémentaires et/ou nouvelles concernant la lutte contre la discrimination, l'efficacité et la qualité de la justice, la liberté d'expression et des médias et la gouvernance démocratique sera déterminant pour uniformiser les performances globales du Plan d'action, conformément aux recommandations et aux normes du Conseil de l'Europe.

<sup>2</sup> Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté la Stratégie anticorruption 2015-2019 et le Plan d'action pour sa mise en œuvre lors de sa 6<sup>ème</sup> session le 7 mai 2015. Ce document est disponible en anglais uniquement.

La plupart des activités ont été développées par l'intermédiaire des programmes régionaux axés sur l'ensemble de l'Europe du Sud-Est, exception faite de la Facilité horizontale qui apporte une aide à l'échelon national. Pour stimuler la coopération pendant la période à venir, il conviendrait de privilégier les actions à l'échelon national, en s'appuyant sur les résultats des initiatives régionales et multilatérales.

La mise en œuvre de certaines actions s'étant achevée en 2015<sup>3</sup>, la période couverte par ces actions ne recoupe pas celle du Plan d'action et cela a pour effet de diminuer leur impact sur la période de référence. En outre, les nouvelles actions introduites via la Facilité horizontale en 2016 et les deux projets pilotes mis en place en mai 2017 donneront un nouvel élan à la coopération, mais leurs résultats globaux ne pourront être évalués qu'au-delà de la durée du Plan d'action. Par conséquent, un nouveau Plan d'action permettrait de traiter les priorités émergentes dans différents domaines.

## 2. EXAMEN PAR PILIER/SECTEUR

### 2.1. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION, RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET INTÉGRATION SOCIALE

Le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la discrimination est effectué principalement via les programmes régionaux et multilatéraux. Il porte essentiellement sur la protection des droits des minorités, l'éducation inclusive et l'inclusion sociale des Roms.

#### 2.1.1. LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Dans le cadre de la Facilité horizontale, les capacités de l'institution du Médiateur en matière de prévention et de lutte contre la discrimination ont progressivement été améliorées grâce à la formation systématique des juristes de l'institution aux normes européennes de lutte contre la discrimination, y compris la discrimination fondée sur le genre, et à la préparation d'un groupe de formateurs qualifiés sélectionnés pour mener des activités de formation sur l'identification et le traitement des affaires de discrimination. Les évaluations réalisées avant et après la formation montrent l'amélioration des connaissances des participants en ce domaine et l'utilité de la formation pour améliorer le travail quotidien des juristes de l'institution.

Des sessions de formation en cascade et une série de tables rondes sur divers aspects de la protection contre la discrimination ont permis d'instaurer une coopération plus durable entre l'institution du Médiateur, d'autres institutions publiques et la société civile. L'établissement d'un dialogue entre le Médiateur et les organisations de la société civile (OSC) pertinentes s'est révélé un bon moyen de renforcer le statut de l'institution et, potentiellement, d'inciter à mettre en œuvre les recommandations du Médiateur.

Il convient de noter en outre qu'un séminaire national sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination en contrant le discours de haine a été organisé le 15 décembre 2016 en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ce séminaire a examiné de près le rôle des parlementaires à cette fin.

#### 2.1.2. ÉDUCATION INCLUSIVE

Dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe et l'Union européenne « Soutien régional à la promotion de l'éducation inclusive », sept écoles pilotes de Bosnie-Herzégovine ont reçu des aides pour la mise en œuvre de petits projets visant à renforcer les pratiques inclusives dans la communauté en développant leurs capacités propres et en créant un environnement scolaire inclusif. La formation supplémentaire dispensée par le Conseil de l'Europe a permis de renforcer le sentiment d'appropriation et la motivation des établissements d'enseignement en faveur de l'inclusion, ce qui est essentiel pour assurer la pérennité des actions. L'impact réel sur les écoles pilotes et leurs communautés s'est traduit par une nette évolution des conceptions pédagogiques et le développement d'une culture démocratique. Ce changement s'est manifesté dans les plans de développement des écoles, qui montrent l'amélioration des mesures scolaires de lutte contre la discrimination, le respect de la diversité et la volonté d'assurer l'égalité des chances de tous les élèves, indépendamment de leur origine et de leurs résultats. Le projet a également produit un outil pour enseignants intitulé « Pratiques d'enseignement pour une éducation inclusive », qui vise à moderniser les programmes existants de formation aux pratiques pédagogiques inclusives en promouvant l'acquisition de compétences transversales, qui sont essentielles pour prendre en compte la diversité en classe.

<sup>3</sup> Notamment le projet « Élaboration stratégique de normes pour l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine », le projet « Soutien régional à l'éducation inclusive » et le projet régional « Promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias ».

En s'appuyant sur les recommandations pour une éducation inclusive adoptées par PolicyNet, la plateforme régionale de dialogue sur les politiques, des plans d'action ont été développés pour chaque bénéficiaire. Grâce à ce programme conjoint, la Bosnie-Herzégovine a développé son propre plan d'action en faveur d'une éducation inclusive.<sup>4</sup> Ce plan d'action dont la mise en œuvre a démarré en 2016 constitue la base des activités futures dans ce domaine. L'engagement des bénéficiaires en faveur de l'éducation inclusive, attesté par leur participation au processus d'élaboration de recommandations de fond et par leur détermination à prendre en compte ces recommandations dans leurs propres documents directeurs et dans leur réglementation, ouvrent de nouvelles perspectives pour la durabilité des résultats du projet. En outre, le ministère des Affaires civiles de la Bosnie-Herzégovine a accueilli la conférence finale du projet au Parlement de Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Des acteurs de l'ensemble de la région ont participé à cette conférence pour faire avancer les réformes en faveur de l'éducation inclusive.

### 2.1.3. MINORITÉS

La question de la protection des droits des minorités a été abordée dans le cadre d'un projet régional, qui a suivi en Bosnie-Herzégovine une double approche axée sur le niveau local et le niveau national.

Au niveau local, six collectivités locales ont été sélectionnées pour recevoir une aide financière et technique en vue de la réalisation de projets axés sur la protection des droits des minorités dans ces communautés locales, en prenant en compte les besoins de la municipalité et en soutenant directement une ou plusieurs recommandations spécifiques issues du suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCPMN) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM). L'octroi de subventions a contribué à améliorer le partenariat entre les minorités et l'administration municipale, sensibilisé les autorités locales à la situation et au statut des minorités nationales au niveau local et renforcé l'appropriation au niveau local des résultats obtenus grâce aux petites subventions versées aux six municipalités.

Au niveau national, le projet a soutenu la première réunion entre le ministre des Droits de l'homme et des Réfugiés et les représentants des minorités nationales de Bosnie-Herzégovine, qui a abouti à la création au niveau de l'État d'une ligne budgétaire spécifique de 70.000 BAM (environ 35.000 EUR) par an pour soutenir le travail des organisations des minorités. En outre, les capacités du Conseil des minorités nationales de Bosnie-Herzégovine ont été renforcées à des fins de consultation et de promotion du statut des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine. Cela a rendu possible, entre autres, la préparation du premier rapport national sur le statut et la situation des minorités nationales en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport a été diffusé comme une publication officielle du Conseil des minorités nationales de Bosnie-Herzégovine, en tant qu'organe consultatif parlementaire de Bosnie-Herzégovine. D'autre part, le projet mené en coordination avec le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés a fourni une aide spécialisée aux institutions bénéficiaires chargées de recueillir des informations et de faire rapport sur la mise en œuvre de la CELRM.

### 2.1.4. ROMS

Le Conseil de l'Europe soutient la gouvernance démocratique et la participation de la communauté rom à travers la médiation et le renforcement de la participation des Roms aux processus de décision locaux en favorisant l'auto-organisation des communautés roms au sein de Groupes d'action communautaire (GAC). Via un processus structuré de dialogue et de coopération avec les autorités locales au sein des groupes d'action locaux de huit municipalités de Bosnie-Herzégovine, les GAC ont permis d'identifier les priorités de la communauté et formulé des propositions pour y répondre. Grâce à ce processus structuré de dialogue entre les GAC et les autorités locales :

- les plans d'action locaux ont été élaborés d'un commun accord, adoptés et en partie financés par la majorité des municipalités concernées ;
- la capacité des GAC (composés de leaders de la communauté rom, d'ONG roms et de médiateurs) a été renforcée ;
- le manuel « ROMED2 : Approche méthodologique au niveau local » a été publié.

---

<sup>4</sup> Le plan d'action de la Bosnie-Herzégovine en faveur d'une éducation inclusive comprend 6 recommandations : 1) Améliorer la capacité des écoles à créer un environnement inclusif ; 2) Améliorer les compétences des enseignants ; 3) Développer un système de soutien en faveur d'une éducation inclusive ; 4) Développer un cadre en vue de mener des actions de suivi et d'évaluation dans le domaine de l'éducation inclusive au niveau des écoles (pratiques inclusives) ; 5) Redéfinir la politique d'inscription, particulièrement dans les établissements secondaires ; 6) Officialiser la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle dans le domaine de l'éducation inclusive. Divers objectifs, activités, résultats et mesures, ainsi que des gammes de ressources et de soutien, ont été définis pour chacune de ces recommandations.

Sous l'effet des synergies entre plusieurs actions du Conseil de l'Europe a été créée la première École d'études politiques rom, afin d'accroître la capacité des candidats roms à participer activement aux élections locales en renforçant leur visibilité politique et en développant leur connaissance des attributions des conseils locaux. Une série de sessions de coaching et de formation de dirigeants ainsi que les campagnes de sensibilisation facilitées par les médiateurs ROMED ont contribué à l'élection de dix conseillers locaux roms (sur vingt candidats) aptes à participer aux processus de décision sur le budget et les politiques dans neuf municipalités.

#### 2.1.5. COMMUNAUTÉS LOCALES ET DIALOGUE INTER-ETHNIQUE

Dans le cadre des mesures de confiance (CBM), le dialogue interethnique au niveau des municipalités et des communautés locales a été renforcé. Des partenariats stratégiques ont été établis avec dix-neuf municipalités situées des deux côtés des frontières des entités et, sur la base d'un processus pleinement participatif, ont été élaborées diverses initiatives transfrontières visant à répondre à des besoins communs. Pour renforcer les capacités des administrations locales à plus long terme, une formation technique au développement de projets a été organisée afin de fournir aux municipalités les compétences nécessaires pour élaborer leurs propositions et leur permettre d'obtenir un financement d'autres donateurs à l'avenir. Pendant l'année 2016 et le début 2017, toujours avec le soutien technique du Conseil de l'Europe, des sous-groupes transfrontières de municipalités ont réalisé des évaluations détaillées des besoins locaux et soumis des propositions conjointes en vue de l'obtention de petites subventions en relation avec les compétences des collectivités locales, par exemple dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'infrastructure locale. Ce réseau bien établi de municipalités offre une sérieuse opportunité d'élargir et d'approfondir les activités de coopération du Conseil de l'Europe à l'avenir, plus particulièrement dans les domaines de la jeunesse, de la culture et de l'égalité entre les sexes.

#### 2.1.6. JEUNESSE

Une nouvelle action pilote CBM est actuellement mise en œuvre dans le but de favoriser le dialogue interethnique entre les jeunes et de soutenir leur participation démocratique dans les municipalités situées le long des frontières des entités en Bosnie-Herzégovine. Cette action vise également à promouvoir le dialogue entre les jeunes et les responsables de l'élaboration des politiques sur les questions les concernant au niveau local, régional et national.

#### 2.1.7. COOPÉRATION PARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Les activités de renforcement des institutions ont commencé en décembre 2016 sous la forme d'une série de séminaires nationaux à l'intention des parlementaires de Bosnie-Herzégovine qui ont examiné le rôle des parlements dans la lutte contre l'intolérance, la discrimination et le discours de haine. Cette activité a permis aux parlementaires, parallèlement à la société civile, de faire le bilan de la situation en Bosnie-Herzégovine et de discuter des mesures à prendre pour combattre le phénomène de la discrimination, notamment en identifiant les lacunes de la législation nationale antidiscrimination.

### PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Grâce aux actions prévues dans le cadre de la Facilité horizontale, l'aptitude du Médiateur à combattre la discrimination sera encore renforcée via de nouveaux cycles de formation et en favorisant les consultations entre l'institution, la société civile et diverses institutions publiques de Bosnie-Herzégovine – en tant que destinataires des recommandations du Médiateur – dans le but d'assurer l'impact durable de ces interventions. Des activités spécifiques concernant le système judiciaire seront également introduites pour élargir le champ d'intervention. Des échanges entre pairs avec d'autres institutions du médiateur de la région seront établis au moyen de visites d'étude, ainsi qu'en soutenant les échanges professionnels réguliers entre les principaux conseillers juridiques de ces institutions. Le soutien de cliniques juridiques dans les universités sera poursuivi, en mettant l'accent sur les droits des groupes vulnérables.

Une activité pilote à petite échelle intitulée « Jeunes influents : soutien au dialogue interethnique entre les jeunes au niveau municipal sur la base des normes du Conseil de l'Europe » a été lancée en mai 2017 et nécessitera un suivi et un soutien financier en 2018 et au-delà.

Le nouveau projet régional « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED), lancé en mai 2017, sera poursuivi pour aider les autorités locales à intégrer la dimension/les mesures spécifiques concernant les Roms dans l'ensemble des politiques locales, les budgets locaux et la

fourniture des services publics relevant de leurs compétences, tout en renforçant la participation des citoyens roms à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et projets pertinents.

Le Conseil de l'Europe est prêt à continuer à travailler avec les autorités nationales pour assurer la réalisation des autres résultats attendus du Plan d'action dans le domaine de la lutte contre la discrimination (protection des droits des minorités, participation des jeunes, protection des droits des enfants, mesures pour combattre la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre), sous réserve de l'obtention d'un financement supplémentaire pour les actions requises dans le pays.

## 2.2. RÉFORME DE LA JUSTICE

### 2.2.1 SYSTÈME JUDICIAIRE

La nécessité d'une application cohérente de la législation nationale par les tribunaux nationaux et de l'harmonisation de la pratique judiciaire avec les normes découlant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est inscrite dans les documents stratégiques de la Bosnie-Herzégovine, notamment la [Stratégie de réforme du secteur de la justice pour la période 2014-2018](#)<sup>5</sup>. En s'appuyant sur les résultats des activités antérieures, le Conseil de l'Europe a continué à soutenir ce secteur afin de contribuer à la réforme globale du système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine.

Les trois panels spécialisés pour l'harmonisation de la pratique judiciaire en Bosnie-Herzégovine, créés avec l'aide du Conseil de l'Europe, ont continué à travailler avec succès. Ces panels – consacrés aux questions de droit civil, de droit pénal et de droit administratif – fonctionnent sous l'égide du Conseil supérieur des juges et des procureurs (CSJP) et sont composés de représentants des magistrats des Cours suprêmes des entités et de la Cour d'appel du District de Brčko et du Tribunal de Bosnie-Herzégovine, et de représentants du CSJP. Ils servent actuellement de plateformes pour l'harmonisation des aspects complexes de la pratique judiciaire des tribunaux de Bosnie-Herzégovine.

En 2016, les panels ont décidé d'harmoniser les dispositions légales dans les quatre juridictions de la Bosnie-Herzégovine, afin d'assurer l'égalité de traitement des citoyens dans l'ensemble du pays. Des amendements législatifs aux différents codes pénaux ont été soumis à cette fin aux ministères de la justice pour examen. Les premiers amendements proposés ont été adoptés et publiés dans les journaux officiels de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et du District de Brčko en juin 2016. Le ministère de la Justice de Bosnie-Herzégovine a soumis des propositions d'amendements à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine fin 2016. On notera que la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a mentionné les conclusions des panels deux fois en 2016, dans les arrêts AP-5246/14 et AP 1471/13.

En outre, grâce à la série détaillée d'activités de formation des juges et des juristes des tribunaux organisées en coopération avec les Centres de formation des juges et des procureurs (CFJP) de la Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, la CEDH et la jurisprudence de la Cour sont aujourd'hui plus largement appliquées dans les procédures judiciaires nationales. Les capacités globales des professionnels du droit, y compris les collaborateurs juridiques des tribunaux, ont été renforcées. Un certain nombre d'outils du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) (sur les droits de propriété, l'argumentation des décisions pénales et les mécanismes de justice transitionnelle) ont été intégrés au programme de formation continue du CFJP de la Bosnie-Herzégovine, en fournissant ainsi des matériaux de formation de haute qualité et en assurant leur plus large utilisation par les bénéficiaires.

Des cliniques juridiques des droits de l'homme ont été créées dans plusieurs universités de Bosnie-Herzégovine. Des diplômés en droit qui avaient participé précédemment aux cours de formation aux droits de l'homme sont devenus les formateurs des 25 participants à ces cliniques, ce qui montre l'impact durable de l'aide globale du Conseil de l'Europe.

---

<sup>5</sup> Cette stratégie est née des efforts conjoints des ministères de la justice de la Bosnie-Herzégovine, des entités et des cantons, du Conseil supérieur des juges et des procureurs de la Bosnie-Herzégovine, de la Commission judiciaire du District de Brčko, ainsi que des représentants des associations professionnelles de juges, de procureurs, d'avocats, de notaires, de médiateurs et d'ONG. Ce document est disponible en anglais uniquement.

## 2.2.2. SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET POLICE

La coopération systématique entre le Conseil de l'Europe et la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine et la synergie qui s'est développée entre les différents programmes de coopération mis en œuvre pendant la période de référence ont abouti à des progrès substantiels dans ce domaine, comme le montrent les nombreux résultats obtenus.

Le cadre réglementaire et politique pour la mise en œuvre des sanctions appliquées dans la communauté a été amélioré en aidant les autorités à élaborer un certain nombre d'amendements à la législation pénale de la Bosnie-Herzégovine, ce qui ouvre la voie à une surveillance plus efficace des auteurs d'infraction dans la communauté.

Un document d'évaluation optionnel sur l'introduction de la probation et le projet de plan d'action en vue d'une introduction progressive de la probation en Bosnie-Herzégovine ont été achevés et présentés aux autorités. La préparation du cadre légal a été soutenue par l'élaboration de projets de loi sur la probation en Bosnie-Herzégovine qui s'appuient sur les recommandations issues de la mise en œuvre du projet pilote d'introduction de tâches de mise à l'épreuve dans les prisons.

L'harmonisation du fonctionnement des institutions pénitentiaires des différentes juridictions de la Bosnie-Herzégovine avec les normes internationales s'est poursuivie au moyen d'activités intensives de formation du personnel pénitentiaire. Plus de 600 membres du personnel pénitentiaire de divers profils et de diverses catégories ont reçu une formation aux compétences essentielles, avancées et de gestion. Des manuels de formation ont été produits et distribués. Le programme commun de formation du personnel pénitentiaire englobant la sûreté, la sécurité et les aspects relatifs aux droits de l'homme a été mis en place, ainsi qu'un processus transparent et basé sur le mérite d'accréditation des formateurs locaux du personnel pénitentiaire.

Plusieurs documents clés ont été produits en vue d'améliorer la protection des droits de l'homme des personnes privées de liberté conformément aux normes du Conseil de l'Europe et, en particulier, du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Ils incluent des lignes directrices pour les organes chargés de l'application de la loi sur les procédures de détention des personnes privées de liberté, qui visent à établir des procédures communes à ces organes pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes privées de liberté et empêcher les mauvais traitements, ainsi qu'un manuel pour l'élaboration de plans de traitement individuels, qui constitue le premier document directeur produit localement sur les moyens de mettre en place un régime de détention satisfaisant. Dans le même contexte ont été produits des protocoles sur les soins de santé et les droits de l'homme en milieu fermé, qui visent à offrir une formation initiale aux nouveaux membres du personnel médical des prisons eu égard aux situations les plus fréquentes nécessitant la fourniture de soins en milieu pénitentiaire.

En outre, le Conseil de l'Europe a lancé avec succès en mai 2017 une nouvelle action pilote visant à soutenir la réintégration des prisonniers violents et extrémistes en développant un programme de mise en liberté conditionnelle et un protocole pour l'évaluation des risques et des besoins.

## PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Le Conseil de l'Europe continuera à aider activement les autorités de Bosnie-Herzégovine en mettant en œuvre le projet pilote sur la standardisation des procédures opérationnelles à l'égard des prisonniers violents et extrémistes et la réintégration effective et efficiente des prisonniers dans la communauté. Le financement supplémentaire aidera à élargir la portée de cette action et à assurer sa durabilité.

Dans le cadre de la Facilité horizontale, la mise en œuvre du projet « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées » sera renforcée par des activités préparatoires à l'introduction du système de gestion de l'information dans les prisons.

## 2.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE CRIME ÉCONOMIQUE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

### 2.3.1. CORRUPTION ET BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Le Conseil de l'Europe suit de près les initiatives de lutte contre la corruption en coordination totale avec d'autres acteurs internationaux. Pendant les derniers mois, plusieurs parties prenantes de Bosnie-Herzégovine ont commencé à plaider en faveur d'une harmonisation de la loi sur les conflits d'intérêts avec les normes

internationales. Les mesures de gestion et de traitement des conflits d'intérêts constituent en effet un élément clé de tout cadre de prévention de la corruption.

La question des conflits d'intérêts constituant l'une des priorités de l'agenda des réformes pour la période 2015-2019 en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de la stratégie anticorruption du pays qui suit les recommandations du GRECO, la commission commune des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a organisé, en coopération avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, une conférence sur le sujet le 23 mai 2017. Un expert du GRECO et un évaluateur de Bosnie-Herzégovine ont participé à un échange de vues avec d'autres parties prenantes, notamment le président de la Chambre des Représentants (CdR), le président du Groupe de parlementaires de la CdR contre la corruption et le directeur de l'Agence pour la prévention de la corruption de Bosnie-Herzégovine, au cours duquel ont été présentées les normes du Conseil de l'Europe et les recommandations pertinentes du GRECO. Le Conseil de l'Europe a réaffirmé à cette occasion qu'il était prêt à soutenir les autorités de Bosnie-Herzégovine en continuant à leur apporter son expertise en ce domaine, y compris via la Commission de Venise. Le mécanisme de coordination d'expertise<sup>6</sup> mis en place dans le cadre de la Facilité horizontale pourrait jouer un rôle utile dans ce contexte, en permettant de répondre aux demandes pertinentes des autorités de Bosnie-Herzégovine, y compris sur la question des conflits d'intérêts<sup>7</sup>.

### 2.3.2. CYBERCRIMINALITÉ

Le 15 décembre 2015, le Conseil de l'Europe a lancé avec l'Union européenne un projet ambitieux ciblant les produits du crime sur l'internet en Europe du Sud-Est et en Turquie (iPROCEEDS) et répondant à un certain nombre de recommandations de MONEYVAL. Spécifiquement, l'objectif de cette action multiforme est de renforcer la capacité des autorités étatiques compétentes de la région à rechercher, saisir et confisquer les produits de la cybercriminalité et à prévenir le blanchiment de capitaux sur internet. La mise en œuvre de plusieurs activités prévues jusqu'à la fin juin 2019 devrait entraîner une augmentation mesurable des enquêtes financières nationales, régionales et internationales en relation avec la cybercriminalité et à un processus de réforme de la législation, des institutions et des pratiques, conformément aux normes internationales.

En 2016 a été réalisée une évaluation thématique initiale des pays portant sur leur niveau d'exposition à la cybercriminalité et au blanchiment de capitaux sur l'internet, et sur leur capacité législative et pratique à répondre aux menaces et tendances liées aux flux d'argent criminel sur l'internet. Cette vue d'ensemble permet de mieux cibler l'action et le soutien dans chaque pays, via les équipes nationales de projet<sup>8</sup>, afin d'obtenir des progrès dans les domaines désignés<sup>9</sup>.

Plusieurs missions de consultation et ateliers sur des thèmes pertinents ont été organisés jusqu'ici en Bosnie-Herzégovine, tout particulièrement sur :

- la préparation de protocoles de coopération inter-organes et internationale, afin d'aider les autorités nationales à établir des protocoles de coopération inter-organes et des protocoles nationaux pour le partage international de renseignement et de preuves en vue de la recherche, la saisie et la confiscation des produits du crime en ligne ;
- l'amélioration du mécanisme de déclaration d'activités de cybercriminalité : l'information recueillie au cours de la mission a abouti à une série de recommandations qui ont permis d'améliorer la sensibilisation et les connaissances des participants sur la mise en place d'une plateforme de déclaration et sur les moyens d'améliorer les mécanismes existants ;
- l'évaluation des lignes directrices et des indicateurs pour prévenir et détecter/identifier les produits en ligne, afin de passer en revue/actualiser les indicateurs et les signaux d'alerte utilisés par les institutions du secteur financier pour détecter la fraude en ligne et le blanchiment d'argent dans l'environnement en ligne.

<sup>6</sup> Ce mécanisme permet au Conseil de l'Europe de répondre à des demandes d'expertise législative aux bénéficiaires de la Facilité horizontale.

<sup>7</sup> Lors de son Quatrième Cycle d'Évaluation, le GRECO a adopté plusieurs recommandations sur le cadre juridique et institutionnel de la Bosnie-Herzégovine concernant les conflits d'intérêts. Les autorités de Bosnie-Herzégovine ont été invitées à soumettre un rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations susmentionnées avant le 30 juin 2017.

<sup>8</sup> Au sein des équipes nationales de projet sont représentés : le ministère de la Justice, les procureurs spécialisés, les brigades policières concernées, les cellules de renseignement financier et les institutions de formation des juges, procureurs et autres personnes chargées de l'application de la loi.

<sup>9</sup> Le système public national de déclaration de la fraude en ligne et d'autres activités de cybercriminalité, le cadre législatif et institutionnel de justice pénale, les mesures de contrôle utilisées par le secteur financier pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et contrôler les flux frauduleux et d'argent criminel en ligne, les programmes nationaux de formation judiciaire, la coopération avec le secteur privé et la coopération internationale aux fins de la recherche, de la saisie et de la confiscation des produits du crime en ligne.

De nouvelles activités de conseil et de nouveaux ateliers de formation seront organisés d'ici la fin du programme sur des questions d'intérêt particulier. On notera que les institutions partenaires de Bosnie-Herzégovine ont déjà participé avec profit à un certain nombre d'événements internationaux/régionaux<sup>10</sup>.

## PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Parallèlement au projet iPROCEEDS lancé en 2015, le Conseil de l'Europe cherche à recueillir des fonds pour mettre en œuvre un projet complémentaire sur la lutte et la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. L'aide potentielle devra résoudre les lacunes du système de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) qui ont été identifiées, en mettant l'accent éventuellement sur plusieurs sujets particuliers (en fonction de la mise à jour de l'évaluation des besoins) :

- le régime de sanctions LCB/FT ;
- la surveillance à des fins de LCB/FT ;
- le détournement d'ONG à des fins de financement du terrorisme ; et
- la saisie et la confiscation des actifs acquis illégalement.

### 2.4. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

#### 2.4.1. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS

Grâce à son action régionale (promotion de la liberté d'expression et d'information et de liberté des médias en Europe du Sud-Est), le Conseil de l'Europe a contribué au développement de garanties juridiques et institutionnelles de la liberté d'expression, du journalisme professionnel et de la pluralité du paysage des médias dans la région et en Bosnie-Herzégovine. Les actions en ce domaine ont permis de :

- renforcer les capacités de l'Agence de régulation centrale (ARC), du Conseil de la presse et de l'Association des journalistes de Bosnie-Herzégovine au moyen d'ateliers de formation nationaux et régionaux et d'autres activités de renforcement des capacités ;
- améliorer le professionnalisme des médias : un certain nombre de journalistes, de correspondants et d'éditeurs ont suivi une formation sur divers sujets pertinents tels que la liberté d'expression, les normes éthiques et professionnelles, le discours de haine, la réglementation des médias, le journalisme d'enquête et la couverture par les médias des questions concernant les minorités, les groupes vulnérables et l'égalité entre les sexes. Dans ce cadre ont eu lieu une formation spécialisée pour les journalistes de la radiodiffusion de service public de Bosnie-Herzégovine et la mise sur pied de l'école de formation de l'Association des journalistes de Bosnie-Herzégovine ;
- lancer une plateforme en ligne de formation spécialisée des citoyens et des journalistes sur des questions telles que : les normes éthiques et professionnelles des médias, le discours de haine et la liberté d'expression ;
- assurer la participation active des médias de Bosnie-Herzégovine à deux réseaux régionaux (Media NEThics et le réseau informel pour la protection des mineurs contre les contenus médiatiques nuisibles).

#### 2.4.2. RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

Le programme régional conjoint « Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) a été lancé en avril 2016 dans le but global de promouvoir la liberté d'expression et la liberté des médias conformément aux normes du Conseil de l'Europe, spécifiquement au sein des systèmes judiciaires de l'Europe du Sud-Est. Le projet JUFREX comprend trois composantes : (i) la formation des juges, des procureurs et des avocats ; (ii) le soutien des organes de régulation ; et (iii) la formation des acteurs des médias.

Depuis septembre 2016, date où le projet est devenu opérationnel en Bosnie-Herzégovine, les activités suivantes ont eu lieu :

- l'élaboration, en consultation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un rapport d'évaluation national et d'un document stratégique suite à la visite d'évaluation d'un expert international ;

<sup>10</sup> Notamment un atelier régional sur les risques de blanchiment d'argent liés aux nouvelles technologies, des réunions plénières du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) du Conseil de l'Europe, une formation pilote consacrée aux investigations concernant le Darknet et les monnaies virtuelles, une réunion avec les fournisseurs de services plurinationaux, et un exercice régional de simulation d'enquêtes financières et d'enquêtes sur la cybercriminalité.

- la tenue d'une conférence régionale de lancement à Sarajevo les 13 et 14 octobre 2016, qui a permis de réunir tous les pays/territoires d'ESE impliqués et de développer une feuille de route répertoriant les actions répondant à leurs besoins ;
- la préparation de matériaux de formation en langue locale à l'appui des programmes de formation, qui seront adoptés par les institutions nationales de formation, notamment un manuel pour formateurs sur l'article 10 adapté à la législation et à la jurisprudence nationales, sept exposés sur des sous-thèmes concernant la liberté d'expression et cinq cours en ligne sur la plateforme HELP ;
- la formation de formateurs grâce à laquelle, sur vingt juges, procureurs et avocats sélectionnés, onze sont devenus des formateurs certifiés capables d'organiser des formations en cascade ;
- la signature avec le Centre de formation des juges et des procureurs de la Bosnie-Herzégovine et le Centre de formation des juges et des procureurs et l'Association du barreau de RS d'accords de subvention en vue de la mise en œuvre de programmes de formation en cascade, conformément au document stratégique national de la Bosnie-Herzégovine ;
- la mise en place d'un cadre de coopération avec l'ARC, l'Association des journalistes et le Conseil de la presse en vue de la signature d'accords de subvention et de la mise en œuvre des activités se rapportant aux composantes (ii) et (iii).

Il convient aussi de noter que les bénéficiaires du projet en Bosnie-Herzégovine (y compris des représentants des organes de régulation, des avocats et des juges) participent régulièrement à toutes les autres activités JUFREX dans la région<sup>11</sup>.

### 2.4.3. COOPÉRATION PARLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

Le deuxième d'une série de séminaires parlementaires, organisé le 29 mai 2017, visait à renforcer le dialogue « sur l'indépendance et l'impartialité des médias » au moyen de discussions entre des parlementaires de Bosnie-Herzégovine et d'autres pays membres du Conseil de l'Europe. Les participants ont partagé des bonnes pratiques et développé des synergies avec les experts locaux ou internationaux de la société civile et des institutions du secteur des médias, afin de contribuer à promouvoir les normes du Conseil de l'Europe et à identifier les réformes concrètes que requiert le cadre législatif de la Bosnie-Herzégovine. Ce séminaire a permis de sensibiliser les membres du parlement de Bosnie-Herzégovine au rôle et à la mission du radiodiffuseur de service public et de l'ARC en vue de promouvoir un environnement médiatique pluraliste en Bosnie-Herzégovine. Les recommandations du séminaire ont été communiquées aux parlementaires, aux institutions de média et à la société civile.

### PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Le suivi ou de nouvelles actions s'appuyant sur les résultats des activités régionales permettraient de maximiser l'impact de l'aide multiforme du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias, en ciblant les besoins spécifiques qui existent en Bosnie-Herzégovine (poursuite du renforcement des capacités du radiodiffuseur de service public, développement du professionnalisme dans les médias, école de formation des journalistes et autres).

## 2.5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

### 2.5.1. ASSISTANCE ÉLECTORALE

Dans le cadre des élections locales de 2016 et grâce au programme d'aide électorale du Conseil de l'Europe en Bosnie-Herzégovine :

- les capacités de l'administration électorale, y compris la Commission électorale centrale (CEC), ont été renforcées avec la mise au point d'un programme de formation unifié, la formation et la certification des membres des bureaux de vote (environ 8.000 personnes) et la création d'une base de données des formateurs et membres certifiés des commissions électorales ;
- la participation des groupes sous-représentés (minorités, y compris les Roms, et personnes âgées) au processus électoral a été soutenue au moyen d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des électeurs menées dans dix municipalités de Bosnie-Herzégovine ;

<sup>11</sup> Ils ont participé notamment à la conférence régionale sur les autorités de régulation des médias, organisée les 7-8 juillet 2016 au Monténégro, et à l'activité sur le discours de haine, la protection des mineurs et la formation régionale des formateurs, organisée les 25-26 avril en Albanie à l'intention des professionnels du droit. Les représentants de l'ARC de Bosnie-Herzégovine ont également contribué à la publication sur le discours de haine préparée au printemps 2017.

- la capacité des femmes politiques et des candidates au poste de maire à participer avec succès aux élections a été améliorée au moyen d'une série d'activités de formation et de coaching et d'une campagne publique bien ciblée ;
- suite au soutien apporté au groupe de travail interministériel de Bosnie-Herzégovine pour l'introduction de nouvelles technologies de vote, grâce à l'aide d'experts du Conseil de l'Europe, une série de recommandations a été présentée et publiée dans une brochure spéciale avec les documents clés pertinents.

### 2.5.2. ÉCOLE D'ÉTUDES POLITIQUES

L'École d'études politiques (EEP) de Bosnie-Herzégovine joue un rôle clé dans la formation d'une nouvelle génération de leaders civiques et politiques au dialogue politique par-delà les intérêts ethniques, institutionnels ou partidaires conçus en un sens étroit.

Pendant les deux dernières années, l'EEP de Bosnie-Herzégovine a développé avec succès les capacités de deux groupes annuels successifs de jeunes leaders civiques et politiques dans le domaine des pratiques de gestion des élections, en les sensibilisant également à la situation politique générale du pays. Plusieurs séminaires nationaux ont été organisés à l'intention d'un groupe choisi de participants et un dialogue constructif a été établi entre des jeunes leaders appartenant à divers partis politiques et des secteurs de la société civile. Les participants/jeunes leaders ont aussi acquis des connaissances et des compétences supplémentaires dans un large éventail de domaines (intégration européenne et harmonisation avec les normes européennes ; dialogue en vue d'une culture politique démocratique ; système électoral et représentation politique ; coopération régionale) importants pour renforcer la culture politique et les processus de démocratisation en Bosnie-Herzégovine.

Plusieurs générations d'anciens élèves de l'EEP de Bosnie-Herzégovine occupent des positions en vue dans les secteurs de la politique, de l'administration et de la société civile, en contribuant ainsi à améliorer la gouvernance démocratique et à diffuser les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

### 2.5.3. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour renforcer le cadre de l'enseignement supérieur et accroître la mobilité et l'employabilité, une série de « Priorités pour le développement de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine 2016-2026 » (identifiées à l'issue d'une analyse approfondie de la situation de l'enseignement supérieur dans le pays) a été développée pour guider la future réforme dans ce domaine. Après approbation par la Conférence des ministres de Bosnie-Herzégovine, ces priorités ont été adoptées par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine en mars 2016.

La Conférence des ministres de l'éducation de Bosnie-Herzégovine a également approuvé le « Manuel pour le développement et l'utilisation des qualifications et normes professionnelles en Bosnie-Herzégovine », qui a été produit pour faciliter le développement et la mise en œuvre du cadre des qualifications, conformément au plan d'action de la Bosnie-Herzégovine pour le cadre des qualifications, et qui servira de document d'orientation à toutes les personnes responsables de la conception et de la mise en œuvre de systèmes internes et externes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux concepteurs de programmes. Plusieurs universités de Bosnie-Herzégovine ont commencé à prendre en compte les lignes directrices et les recommandations figurant dans le manuel dans la définition de nouvelles filières d'études.

Parallèlement, pour soutenir le processus de renforcement du développement et de l'application de normes communes pour les qualifications de l'enseignement supérieur dans tout le pays, des normes de qualification ont été définies dans cinq domaines d'étude, ainsi que les normes professionnelles correspondantes dans deux de ces domaines. Les capacités nécessaires pour la poursuite du développement et de l'utilisation des qualifications et des normes professionnelles ont également été renforcées par la formation intensive de 21 formateurs sélectionnés dans les institutions concernées.

### 2.5.4. RECENSEMENT

Suite à l'aide apportée aux autorités de Bosnie-Herzégovine dans la préparation et l'observation du recensement de la population et des logements (2012-2015), le Conseil de l'Europe, en tant que membre de l'opération internationale d'observation du recensement en Bosnie-Herzégovine (IMO), a soutenu l'évaluation finale de l'ensemble du processus, depuis la préparation jusqu'à la diffusion des données. Sur la base de cette évaluation et des évaluations des phases antérieures, l'IMO a conclu que le recensement effectué en Bosnie-Herzégovine avait dans l'ensemble été réalisé conformément aux normes internationales et de manière

satisfaisante grâce à une conception et une mise en œuvre adéquates du traitement des données. Les résultats du recensement sont d'une importance clé pour la planification des politiques économiques et sociales, la prise de décision et les élections.

## PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Aucune action n'a été mise en œuvre dans le domaine de la démocratie locale en raison de l'absence de financement extrabudgétaire mais le budget ordinaire a été mis à contribution pour financer deux activités visant à préparer le terrain pour la coopération future. Un programme de formation au leadership a été lancé en octobre 2016 avec la participation de maires des deux entités, et une réunion d'information sur la gestion des ressources humaines a été organisée à la demande des parties prenantes pour présenter le Toolkit du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale et examiner les possibilités de coopération. Un financement serait bienvenu pour assurer la mise en œuvre de projets à grande échelle dans les domaines susmentionnés.

Le Conseil de l'Europe est toujours prêt à soutenir les autorités pour passer en revue la législation relative à l'autonomie locale au niveau des entités, des cantons et des municipalités en vue de garantir une répartition claire des compétences des collectivités locales, d'allouer aux collectivités locales des ressources financières suffisantes et proportionnelles à leurs compétences et à leurs responsabilités et de renforcer la démocratie locale conformément à l'avis n°308/2004 de la Commission de Venise adopté en 2005.

Le Conseil de l'Europe est également prêt à poursuivre son aide électorale à la Bosnie-Herzégovine, en particulier dans le contexte des élections générales de 2018, et la Commission de Venise demeure prête à aider à assurer la conformité de la législation et de sa mise en œuvre avec l'acquis électoral européen.

### 3. MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CM) évalue la mise en œuvre globale des Plans d'action par l'intermédiaire de son Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM). La coordination globale de la coopération technique mise en œuvre par le Conseil de l'Europe relève de la compétence du Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP), qui dirige les activités de programmation et de mobilisation des fonds nécessaires pour la coopération, et assure le bon fonctionnement des bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain. Le bureau du Conseil de l'Europe en Bosnie-Herzégovine, qui emploie actuellement 15 personnes, joue un rôle essentiel dans la coordination et le soutien à la mise en œuvre des projets conformément à la politique de décentralisation qui s'applique à la coopération.

L'expertise, socle de la valeur ajoutée des projets de coopération, émane de services pertinents dans toute l'Organisation. Les projets organisés dans le cadre du Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017 sont mis en œuvre par la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'État de droit, par la Direction générale de la Démocratie, par la Direction de la planification politique et par la Direction des affaires politiques. La mise en œuvre des projets concernés nécessite des évaluations, une expertise législative, des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ainsi que des examens par les pairs. La méthodologie employée vise à renforcer l'appropriation des acteurs locaux et à faire en sorte que les résultats s'inscrivent dans la durée.

Le Conseil de l'Europe met en œuvre des projets en coopération étroite avec les autorités en Bosnie-Herzégovine destinés aux acteurs gouvernementaux, au parlement, aux acteurs de la société civile, aux institutions de gouvernance indépendantes, comme le Médiateur et les collectivités locales et régionales. Cette action crée une dynamique unique pour l'adoption de réformes exhaustives, inclusives, réussies et durables.

La coordination en vue de garantir une utilisation rationnelle des ressources et la pertinence des actions du Conseil de l'Europe est assurée à différents niveaux et dans différentes instances, notamment le CM.

Le Conseil de l'Europe assure une coordination étroite avec les partenaires internationaux concernés, notamment l'Union européenne (UE) et, en particulier, la délégation de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Une coordination est aussi assurée avec les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'avec les ambassades des Etats membres et Etats observateurs du Conseil de l'Europe, comme les Etats-Unis. Afin de garantir l'efficacité et éviter le chevauchement des activités, le Bureau participe activement à différents panels de coordination dans le pays, tels que :

- Appui coordonné de la communauté internationale à la réforme et à la transformation du système éducatif en Bosnie-Herzégovine ;
- Groupe international de l'égalité entre les sexes ;
- Réunions de coordination avec l'UE portant sur différents sujets ;

- Comité des directrices et directeurs sous la présidence du Haut Représentant, servant d'organe principal de coordination de l'activité de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine ;
- Groupe de coordination pour la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Groupe sur la stratégie des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination.

### 3.1. QUESTIONS TRANSVERSALES

Le Conseil de l'Europe privilégie une approche de droits de l'homme à tous les niveaux et à toutes les étapes de ses activités. Ses acquis, notamment ses instruments juridiques, ses moyens d'information et ses institutions, associés aux principes d'égalité, de non-discrimination, de participation équilibrée (tant pour ce qui est de la participation des hommes et des femmes que de la participation de la société civile) renforcent encore la valeur ajoutée des activités du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de son approche de droits de l'homme, le Conseil de l'Europe met l'accent sur la prise en compte transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités des projets qu'il mène. Pour plus d'informations, voir les [lignes directrices sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe](#)<sup>12</sup>. Le Conseil de l'Europe promeut en outre la participation de la société civile, comme indiqué dans les [lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération du Conseil de l'Europe](#)<sup>13</sup>.

La dimension de genre est prise en compte tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action et s'inscrit, pour la plupart des activités menées, en conformité avec la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, comme par exemple :

- En offrant des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des médias sociaux à des fins professionnelles par les femmes candidates aux élections municipales, ainsi que dans le domaine de la promotion de la participation des femmes aux élections ;
- En menant des actions de sensibilisation dans le domaine de la suppression des stéréotypes traditionnels sexistes discriminatoires par le biais de formations en ligne pour les professionnels du droit dans le domaine de la lutte contre la discrimination ;
- En intégrant dans plusieurs projets une représentation équilibrée des deux sexes parmi les critères de sélection des participants, formateurs et consultants.

L'Organisation consacre une grande attention à favoriser le dialogue entre les autorités et la société civile, ce qui contribue à la transparence des réformes et favorise leur suivi par des mécanismes indépendants. Le secteur civil en Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'un système de formation en cascade sur différents aspects liés à la protection contre la discrimination, ce qui se traduit par une dissémination plus large des normes européennes de lutte contre la discrimination au sein de la société. Le secteur civil est également présent lors des consultations régulières avec l'institution du Médiateur. Des représentants d'organisations de la société civile sont activement impliqués dans les programmes de l'Ecole d'études politiques et participent de plus en plus à la mise en œuvre de l'initiative régionale du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) pour les Balkans occidentaux.

Plusieurs projets ont mis en lumière la prévention des droits des minorités et la promotion de l'intégration. Durant leur mise en œuvre, soit la majorité des actions a ciblé la question des minorités, soit elle a veillé à un bon équilibre entre les représentants des différents groupes culturels et sociaux et les minorités ethniques.

### 3.2 GESTION DES RISQUES ET DURABILITÉ

Etant donné la nature de son mandat, le Conseil de l'Europe est parfois amené à intervenir dans des environnements complexes et instables qui l'exposent à des risques. Pour l'analyse des risques du Plan d'action et les éventuelles stratégies permettant de les atténuer, on se réfère aux lignes directrices du Conseil de l'Europe relatives à la gestion du risque et à la [politique de gestion du risque](#)<sup>14</sup> de l'Organisation adoptée en juin 2016. Tous les programmes déployés dans le cadre du Plan d'action ont leurs propres modalités d'évaluation et d'atténuation des risques.

<sup>12</sup> disponibles en anglais uniquement

<sup>13</sup> disponibles en anglais uniquement

<sup>14</sup> disponible en anglais uniquement

L'insuffisance des contributions budgétaires met sérieusement en danger la mise en œuvre du Plan d'action et la durabilité du soutien à la Bosnie-Herzégovine dans certains secteurs, notamment la lutte contre la corruption, la lutte contre la discrimination, la réforme de la justice, la gouvernance démocratique (par exemple, la consolidation de la démocratie locale) et la liberté des médias. Cet inconvénient est atténué par un dialogue constant avec la communauté des donateurs, mais aussi par une mobilisation proactive des ressources en étroite coordination avec les autorités nationales pour identifier les secteurs prioritaires nécessitant l'intervention du Conseil de l'Europe.

### 3.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce Plan d'action au cours de la période de référence sont les suivants.

- Une approche de la coopération axée sur les droits de l'homme, qui utilise les normes du Conseil de l'Europe comme moyens et objectifs de l'assistance technique, peut contribuer de manière significative à la jouissance de ces droits ;
- La coordination effective des projets est d'une importance cruciale considérant la multiplicité des donateurs internationaux et, dans le cas de la Facilité horizontale, la variété des acteurs nationaux impliqués dans de nouvelles actions ;
- Une coordination étroite entre partenaires nationaux à tous les niveaux et au cours de toutes les étapes dans la définition et la mise en œuvre des programmes est nécessaire pour assurer la mise en œuvre optimale et le pilotage de l'action, et aide à créer l'appropriation et l'engagement sur le long-terme des autorités par rapport au plan d'action ;
- les programmes ciblés basés sur des recommandations de mécanismes de suivi dans le cadre de la Facilité horizontale ont démontré une valeur ajoutée de cette coopération visant des besoins spécifiques du pays par le biais d'une assistance rationalisée en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et l'acquis de l'Union européenne dans le cadre du processus d'élargissement ;
- le développement des capacités locales reste un élément important des programmes d'assistance technique.

## 4. FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Le soutien financier apporté en permanence à ce Plan d'action permet au Conseil de l'Europe de capitaliser, pour aller plus loin, sur des activités qui contribuent à l'application des normes européennes et des principes de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques. Le Conseil de l'Europe cherche de plus en plus à produire les résultats escomptés pour les priorités convenues plutôt que pour des projets et activités à titre individuel.

Au 1<sup>er</sup> juin 2017, le coût total des projets du Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017 était de 10.694.122 €<sup>15</sup>.

Le financement total obtenu, notamment de l'Union européenne (55% du total), de la Norvège (21,1 %), des États-Unis d'Amérique (9 %) et du Royaume-Uni, du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, du Lichtenstein, de la Croatie et de la Slovaquie (ensemble 2,3 %), s'élevait à 5.807.805 €. La contribution du budget ordinaire du Conseil de l'Europe était de 734.004 €, ce qui représente 12,6 % de l'ensemble du financement fourni.

98 % des contributions reçues ont été affectées et allouées comme suit :

- 53% du total a été consacré à des projets soutenant la réforme de la justice. Cela inclut des actions visant à renforcer la capacité de l'appareil judiciaire à appliquer les normes européennes des droits de l'homme au niveau national, notamment via le programme HELP, à harmoniser les politiques et pratiques nationales en matière de sanctions avec les normes européennes, à renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées, à développer les capacités du personnel pénitentiaire et à soutenir la réintégration des prisonniers violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine.

<sup>15</sup> Coût des projets pendant la durée du Plan d'action.

- 19,2 % du financement a été utilisé en faveur de projets axés sur la lutte contre la discrimination, le respect de la diversité et l'inclusion sociale, y compris le soutien de l'éducation inclusive, la protection des droits de l'homme et des droits des minorités, ainsi que la gouvernance démocratique et la participation de la communauté rom.
- 12,9 % du financement a servi à des projets dans le secteur de la gouvernance démocratique et de la participation, du soutien de l'élaboration stratégique de normes pour l'enseignement supérieur et les qualifications, et du soutien de l'opération internationale d'évaluation finale du recensement en Bosnie-Herzégovine.
- 7,8 % a été affecté à des projets dans le domaine de la lutte contre la corruption, la criminalité économique et la criminalité organisée, spécifiquement pour soutenir la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité et l'identification des produits du crime sur l'internet.
- 6,3 % du total du financement reçu a été affecté aux actions visant à soutenir la liberté d'expression et d'information, notamment en renforçant le droit à la protection des données et les compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et de liberté des médias au niveau régional.

Le total des besoins de financement du Plan d'action s'élève à 4.886.317 €, ce qui représente 46 % du coût total des projets.

Figure 2 : État de financement du Plan d'action au 1<sup>er</sup> juin 2017

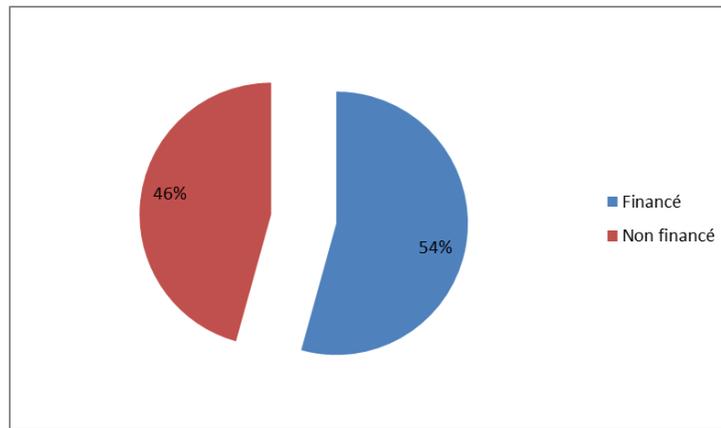


Figure 3 : État de financement du Plan d'action par secteur au 1er juin 2017

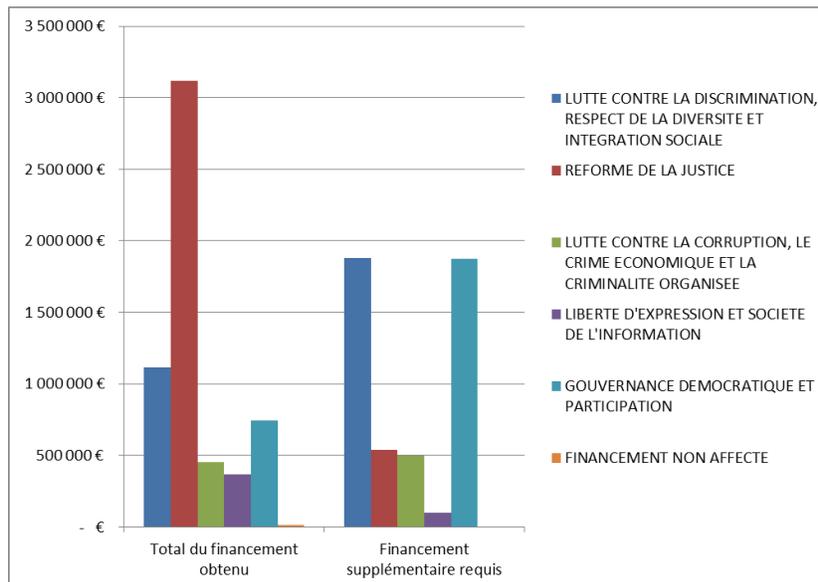
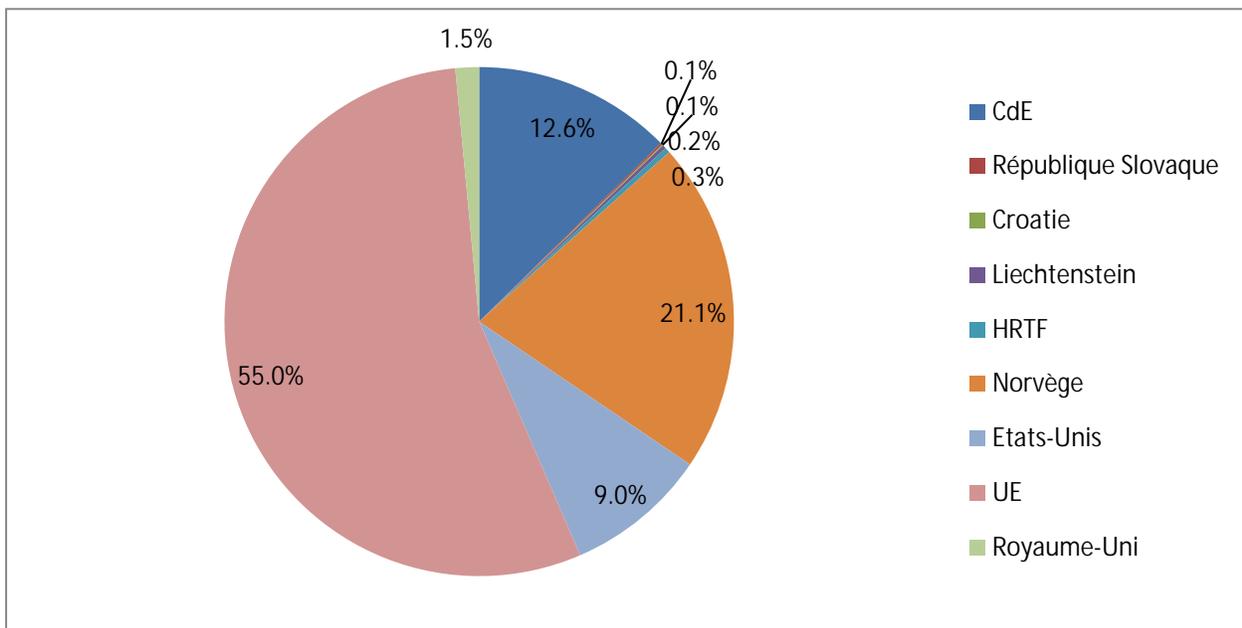


Figure 4 : Sources de financement du Plan d'action au 1<sup>er</sup> juin 2017



## 5. ANNEXE : LISTE DES PROJETS

Intitulé	Durée
Renforcer la capacité du pouvoir judiciaire à appliquer les normes européennes en matière de droits de l'homme au niveau national en Bosnie-Herzégovine (Phase II)	01/03/2014 - 31/08/2017 (42 mois)
Harmonisation avec les normes européennes des politiques et des pratiques de la Bosnie-Herzégovine en matière de sanctions	01/01/2013 - 30/06/2016 (42 mois)
Soutien de la formation du personnel pénitentiaire de Bosnie-Herzégovine	01/08/2014 - 31/07/2016 (24 mois)
Assistance électorale	01/04/2016 - 30/06/2017 (15 mois)
École d'études politiques de Bosnie-Herzégovine	01/01/2015 - 31/12/2017 (36 mois)
Élaboration stratégique de normes pour l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/02/2013 - 31/07/2015 (30 mois)
Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités du Médiateur dans la lutte contre la discrimination »	1/09/2016 - 30/06/2018 (22 mois)
Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées »	1/07/2016 - 30/06/2018 (24 mois)
Facilité horizontale UE/CdE « Soutien de l'opération internationale d'observation du recensement en Bosnie-Herzégovine »	01/09/2016 - 28/02/2017 (6 mois)
Soutien à la réintégration des prisonniers violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine	01/05/2017 - 31/03/2018 (11 mois)
Projet CBM « Jeunes influents : soutien au dialogue interethnique entre les jeunes au niveau municipal en Bosnie-Herzégovine sur la base des normes du Conseil de l'Europe »	Mai - 31/12/2017 (7 mois)
Renforcer les institutions et les liens avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	1/10/2016 - 30/12/2017 (15 mois)

## LISTE DES PROJETS RÉGIONAUX

<b>Intitulé</b>	<b>Durée</b>
Soutien régional à l'éducation inclusive	01/01/2013 - 30/11/2015 (35 mois)
Promouvoir les droits de l'homme et la protection des minorités en Europe du Sud-Est	01/12/2013 - 29/12/2016 (37 mois)
Gouvernance démocratique et participation de la communauté rom à travers la médiation	01/04/2014 - 31/08/2016 (29 mois)
Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP)	01/01/2014 - 31/12/2015 (24 mois)
Promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias en Europe du Sud-Est	01/09/2013 - 31/08/2015 (24 mois)
Coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité au titre de l'instrument d'aide à la préadhésion (IAP) : projet d'identification des produits du crime sur l'internet (projet IPROCEEDS)	15/12/2015 - 14/06/2019 (42 mois)
Renforcement des compétences judiciaires en matière de liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est	20/04/2016 - 19/04/2019 (36 mois)